

DOSSIER D'INFORMATION

Les femmes enceintes fumeuses représentent une population pour laquelle les conséquences du tabagisme sont considérables. La consommation de tabac par la femme enceinte augmente le risque pour la santé de la future mère pendant sa grossesse, et peut avoir des conséquences néfastes et durables pour l'enfant dès sa naissance.

Les conséquences périnatales sont bien connues du grand public (prématurité, poids de naissance diminué, etc.) mais les conséquences à long-terme le sont beaucoup moins, comme par exemple l'augmentation des risques d'addiction au tabac, de troubles psychiatriques, d'obésité, d'asthme et de plusieurs types de tumeurs.

Selon l'enquête périnatale de 2010, quasiment 1 femme enceinte sur 5 (17%) rapportaient avoir fumé pendant le dernier trimestre de leur grossesse. Cela correspond à 137 180 fœtus exposés in utero au tabagisme actif pendant le dernier trimestre, sur les 802 224 naissances rapportées par l'INSEE en 2010.

Le tabagisme chez la femme enceinte est plus répandu parmi les femmes les plus précaires et contribue aux inégalités sociales de santé. De fait, l'état de santé de l'enfant est affecté par la décision de la mère de fumer. C'est pour cette raison que la réduction de la prévalence du tabagisme chez la femme enceinte est totalement justifiée, même en considérant le respect des préférences individuelles pour les comportements à risque.



Maternités Participantes

- CHU ANGERS ☎ 02 41 35 58 45
- CHU DE BREST ☎ 02 98 22 37 59
- CH NORD BRESSUIRE ☎ 05 49 68 30 01
- CHU DE CAEN ☎ 02 31 06 49 82
- POLYCLINIQUE DE LA CLARENCE, DIVION ☎ 03 21 54 92 81
- CHRU DE LILLE ☎ 03 20 44 66 55
- CH ST JOSEPH ET ST LUC, LYON ☎ 04 78 61 62 71
- CHI DE MARMANDE TONNEINS ☎ 05 53 20 30 10
- CH DE MARTIGUES ☎ 04 42 43 27 75
- CHU DE MONTPELLIER ☎ 04 67 33 64 52
- CHU DE NANTES ☎ 06 85 75 45 29
- CHU CAREMEAU NÎMES ☎ 06 73 63 04 62 / 04 66 68 42 75
- CH DE PAU ☎ 06 74 64 57 64
- CHU COCHIN PORT ROYAL PARIS ☎ 01 58 41 38 18 / 01 58 41 23 32
- CHU DE ST ETIENNE ☎ 04 77 82 86 28
- CH DE VALENCIENNES ☎ 03 27 14 05 90 / 03 27 14 37 84

CENTRE DE COORDINATION

HÔPITAL UNIVERSITAIRE PITIÉ SALPÊTRIÈRE

47/83 Boulevard de l'Hôpital, 75013 Paris ☎ 01 42 16 16 78



HÔPITAUX UNIVERSITAIRES
PITIÉ SALPÊTRIÈRE
CHARLES FOIX

Les traitements substitutifs nicotiniques sont indiqués en France pour aider les femmes enceintes fumeuses à arrêter de fumer mais leur efficacité pour augmenter l'abstinence au tabac et le poids de naissance n'est pas très bien établie. Il est donc nécessaire que de nouvelles modalités pour aider les femmes enceintes fumeuses soient étudiées.

Des études laissent entrevoir l'efficacité prometteuse des incitations financières comme récompense, pour favoriser l'arrêt du tabac pendant la grossesse. Dans une maternité écossaise, les incitations financières procurées aux femmes enceintes fumeuses ont augmenté l'abstinence tabagique de 14% par rapport aux femmes ayant seulement bénéficié des consultations habituelles.

Bien que récompenser financièrement de « bons » comportements de santé puissent être sujet à controverse, une étude d'acceptabilité menée en population générale représentative française, montre que la majorité des répondants approuve l'idée de procurer des incitations financières par bons d'achat, afin d'aider les femmes enceintes fumeuses à arrêter de fumer.

L'étude réalisée par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris et financée par l'Institut du Cancer vise à diminuer le tabagisme chez la femme enceinte, en récompensant leur abstinence tabagique par des bons d'achat (valables dans de nombreuses enseignes). L'objectif n'est pas seulement un simple arrêt des cigarettes mais aussi le maintien de l'abstinence tout au long de la grossesse jusqu'à l'accouchement. Cette étude est nationale, randomisée et multicentrique : les participantes sont aléatoirement assignées soit dans le groupe de contrôle ou sont

dans le groupe intervention. Dans le groupe contrôle, elles recevront 20€ pour chacune des visites prénatales. Dans le groupe d'intervention, elles recevront 20€ à chaque visite prénatale ainsi qu'une incitation financière supplémentaire qui augmentera progressivement avec le nombre de fois où elles sont abstinentes. Les incitations financières prendront la forme de bons d'achat avec lesquels l'achat de cigarette et d'alcool est impossible. Seize maternités participent à cette étude dont les coordonnées sont ci-jointes.

L'étude a été financée par l'Institut National du Cancer, dans le cadre de l'appel à projet de prévention primaire 2014. Lancée en avril 2016, ses premiers résultats seront disponibles dans environ 2 ans.

Si les résultats indiquent que les incitations financières récompensant l'abstinence au tabac augmentent significativement le taux d'abstinence par rapport à l'absence d'incitation financière et que l'étude est coût-efficace (les coûts de ce type d'intervention sont largement inférieurs aux coûts liés aux problèmes de santé périnataux dus au tabagisme), les incitations financières pourraient être alors introduites comme une intervention standard pour aider les femmes enceintes à arrêter de fumer.



Docteur Ivan Berlin

Hôpital Pitié-Salpêtrière,
Faculté de médecine Université P. & M. Curie,
INSERM U1178
ivan.berlin@aphp.fr